



LA CERTIFICATION CHRONOMÈTRE SUPERLATIF

UNE REDÉFINITION DE LA PERFORMANCE HORLOGÈRE

L'Oyster est depuis ses origines une montre aux performances superlatives. La notion de Chronomètre Superlatif, formulée depuis la fin des années 1950 et inscrite aujourd'hui sur le cadran de toutes les Oyster, est désormais renforcée dans le cadre d'une certification Rolex plus sévère que les normes horlogères et appliquée à 100% des montres de la marque.



LA CERTIFICATION CHRONOMÈTRE SUPERLATIF

Les critères qui font des montres Rolex des « Chronomètres Superlatifs » depuis la fin des années 1950 ont été renforcés en 2015 pour établir un nouveau standard d'excellence en matière de montre mécanique.

Rolex a développé des méthodologies de test inégalées et un nouvel équipement de haute technologie pour certifier la totalité de ses montres et leur décerner le statut de Chronomètre Superlatif. Ce titre exclusif atteste que chaque montre a subi avec succès une série de contrôles finaux spécifiques menés par Rolex dans ses propres laboratoires et selon ses propres critères, plus sévères que les normes horlogères, en complément de la certification officielle COSC de son mouvement.

Cette certification porte sur la montre dans son ensemble, une fois le mouvement emboîté, afin de garantir des performances superlatives au poignet en termes de précision, d'étanchéité, de remontage automatique et d'autonomie. La précision en montre d'un Chronomètre Superlatif Rolex est ainsi de l'ordre de $-2/+2$ secondes par jour, soit plus de deux fois celle exigée d'un Chronomètre officiel. De plus, cette précision est testée par Rolex selon une méthodologie exclusive qui simule des conditions de porter réelles, plus représentatives de l'expérience quotidienne du client.

La certification Chronomètre Superlatif englobe également l'étanchéité de la montre, qui protège le mouvement de l'eau mais également de tous les éléments extérieurs qui compromettraient sa précision, ainsi que le remontage automatique et l'autonomie du mouvement, gages d'une montre qui continue de fonctionner avec précision dans la durée.

Les contrôles finaux viennent systématiquement compléter les tests de qualification menés en amont lors de la conception et de la fabrication des montres, pour garantir leur fiabilité, leur robustesse, leur résistance aux champs magnétiques et aux chocs.

Le statut de Chronomètre Superlatif est symbolisé par le sceau vert dont est assortie chaque montre Rolex et s'accompagne d'une garantie internationale de cinq ans.

LES CRITÈRES DE LA CERTIFICATION CHRONOMÈTRE SUPERLATIF

La certification Chronomètre Superlatif contrôle et garantit pour chaque montre Rolex les performances clés susceptibles de varier durant le processus de fabrication : précision, étanchéité, remontage automatique et réserve de marche.



LA CERTIFICATION CHRONOMÈTRE SUPERLATIF

Tous les tests sont menés sur les montres après emboîtement du mouvement, telles qu'elles seront portées par le client final. Ils sont effectués selon des méthodologies exclusives sur un équipement de haute technologie développé par Rolex et entièrement automatisé.

- **PRÉCISION**

Chaque mouvement est soumis à la certification officielle du COSC (Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres), qui les teste durant quinze jours et quinze nuits selon sept critères éliminatoires, dans cinq positions statiques et à trois températures. Tous les mouvements Rolex obtiennent ainsi un certificat officiel de Chronomètre suisse.

Après emboîtement du mouvement (opération qui peut affecter la précision de plusieurs secondes par jour), Rolex teste la précision de chaque montre sur un cycle de 24 heures, dans sept positions statiques ainsi que par un stockage rotatif dynamique, selon une méthodologie exclusive qui simule un porter réel. Les critères de tolérance sont beaucoup plus stricts que la certification officielle en ce qui concerne l'écart de marche moyen, soit la précision perçue par le porteur au quotidien. Celle-ci ne doit pas excéder $-2/+2$ secondes par jour, en montre, pour un Chronomètre Superlatif Rolex, contre $-4/+6$ secondes par jour, pour le seul mouvement, exigés par le COSC.

- **ÉTANCHÉITÉ**

L'étanchéité de chaque montre est testée une première fois par surpression d'air, puis dans l'eau dans des cuves hyperbares. Les montres étanches jusqu'à 100 mètres sont testées à une pression de 10% supplémentaires, tandis que les montres de plongées – étanches jusqu'à 300, 1220 et 3900 mètres – le sont avec une marge de sécurité supplémentaire de 25%. Autant les tests à l'air que ceux à l'eau suivent une méthodologie exclusive développée par Rolex pour des résultats extrêmement précis et fiables.

- **REMONTAGE AUTOMATIQUE**

Le pouvoir remontant du module de remontage automatique « Perpetual » est contrôlé selon une méthode exclusive afin de s'assurer que tous les éléments interagissent de manière optimale et ne subissent aucune entrave ou frottement suite à l'emboîtement.

- **RÉSERVE DE MARCHE**

Toutes les montres sont entièrement remontées au début des tests et leur réserve de marche est contrôlée selon les spécifications des différents mouvements en déterminant combien de temps la montre a fonctionné avant de s'arrêter.



LA CERTIFICATION CHRONOMÈTRE SUPERLATIF

UNE SIGNATURE ROLEX

La dénomination « Superlative Chronometer Officially Certified » inscrite sur le cadran de chaque Oyster est une véritable signature des montres Rolex. Formalisée à la fin des années 1950, elle peut cependant être considérée comme le symbole de la quête incessante de la marque en matière d'excellence chronométrique, au vu du rôle pionnier joué par Rolex dans le développement de la précision des montres-bracelets dès le début du XX^e siècle.

En 1910, Rolex obtient en Suisse le premier bulletin officiel de Chronomètre jamais délivré à une montre-bracelet. En 1914, une montre-bracelet Rolex similaire obtient le premier certificat de classe « A » du célèbre Observatoire de Kew en Angleterre, la plus haute instance mondiale en matière de précision, chargée de la certification des chronomètres de marine. L'invention par Rolex de l'Oyster en 1926, la première montre-bracelet étanche au monde, visait en premier lieu à protéger le mouvement haute-précision des éléments externes.

L'inscription sur le cadran des montres Rolex a évolué avec le temps pour refléter cette quête de la précision. De « Chronometer », elle passera notamment par « Officially Certified Chronometer » à la fin des années 1930, avant de prendre sa forme définitive de « Superlative Chronometer Officially Certified » une vingtaine d'années plus tard. Ces différentes formules témoignent de l'innovation continue de Rolex pour garantir le plus haut degré de précision de ses montres au cours du temps et perpétuer l'excellence de l'Oyster.

CHRONOMÈTRE OFFICIELLEMENT CERTIFIÉ

Mais rappelons tout d'abord ce qu'est un Chronomètre, à savoir une montre de haute précision officiellement certifiée pour sa capacité à mesurer le temps sans dévier de l'heure exacte de plus de quelques secondes par jour. Aujourd'hui, parmi les sept critères éliminatoires, la tolérance maximale pour les calibres mécaniques homme est de 4 secondes de retard ou 6 secondes d'avance par jour. Cette précision est attestée par un organisme indépendant au terme de tests drastiques pendant quinze jours et quinze nuits. Un mouvement qui remplit les critères reçoit alors un certificat de Chronomètre délivré, en Suisse, par le Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres (COSC).

Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Historiquement, la réglementation sur l'appellation de Chronomètre était passablement différente. La définition officielle en était : « Une montre de précision [...] pouvant obtenir un certificat officiel de marche. » Un Chronomètre pouvait ainsi être certifié par le fabricant lui-même. Pour garantir la qualité de ses Chronomètres, Rolex a entrepris de



LA CERTIFICATION CHRONOMÈTRE SUPERLATIF

les faire certifier officiellement. Pour marquer cette différence, on verra apparaître dès la fin des années 1930 sur les cadrans la mention « Officially Certified Chronometer ».

PRÉCISION SUPERLATIVE

En 1951, la certification officielle des Chronomètres devient obligatoire. Une victoire pour Rolex qui, à cette époque, compte à son actif près de 90% de tous les Chronomètres officiellement certifiés depuis 1927. Parallèlement, la marque crée pour accompagner chaque montre un sceau rouge, sur lequel figure la mention « Officially Certified Chronometer ». Mais pour continuer à distinguer ses Chronomètres, Rolex mise sur un autre attribut différenciateur, à savoir l'obtention d'un certificat avec mention. En effet, selon les anciens règlements, les mouvements faisant preuve d'une précision supérieure lors des tests recevaient un bulletin avec mention « résultats particulièrement bons ». Dès le début des années 1950, Hans Wilsdorf, le fondateur de Rolex, fera de l'obtention de bulletins avec mention son nouveau cheval de bataille. Une exigence qui ira croissant jusqu'à ce qu'en janvier 1959, il écrive : « Nous voilà arrivés à un point qui nécessitera l'obtention de tous nos bulletins avec mention ! » Et de conclure : « C'est ainsi que le prestige de Rolex augmentera. »

Parvenir à ce résultat aura été facilité par une importante innovation technique. En 1957, Rolex lance une nouvelle génération de mouvements, les calibres 1500, munis d'un balancier à vis Microstella en or (aujourd'hui des écrous) et offrant d'excellentes performances chronométriques. Les résultats de marche obtenus sont même plus précis que les critères d'obtention d'une mention. Pour qualifier ces qualités exceptionnelles, Rolex invente la notion de « Superlative Chronometer », soit « Chronomètre Superlatif ».

Cette dénomination trouvera sa place sur les cadrans en complément de la mention utilisée jusqu'ici, pour donner le fameux « Superlative Chronometer Officially Certified ». Cet ajout est apparu à la fin des années 1950 sur les modèles Datejust et Day-Date.

Depuis, la signification de cette dénomination a continué d'évoluer pour refléter les avancées techniques et les performances des montres Rolex, tout en conservant la notion que les Chronomètres Rolex dépassent les standards en vigueur.

UNE CERTIFICATION INTERNE

L'ambition de Rolex a toujours été de produire des montres de la plus haute qualité, notamment en termes de précision et de fiabilité. Au gré des avancées techniques, cette ambition s'est concrétisée



LA CERTIFICATION CHRONOMÈTRE SUPERLATIF

par de nouvelles possibilités et de nouveaux critères, au-delà des normes et des standards existants, justifiant le qualificatif de Superlatif appliqué aux Chronomètres Rolex.

En 1927 déjà, le fondateur de Rolex, Hans Wilsdorf, déclarait au sujet de la précision de ses montres : « Nous travaillons selon des critères qui ne peuvent être mesurés par aucun instrument autre que ceux que nous fabriquons nous-mêmes. »

Rolex a en effet toujours testé les performances de ses montres selon ses propres standards, tout en appuyant cette démarche par une validation officielle de ses Chronomètres. Après 1973, avec le regroupement des bureaux officiels de certification des Chronomètres au sein du COSC et l'adoption de critères unifiés qui rendaient caduques les mentions, Rolex a continué de légitimer le qualificatif de Superlatif de ses Chronomètres en les testant à 100% en interne de manière plus étendue. Ainsi, outre l'étanchéité qui permet de préserver la précision dans la durée, Rolex teste depuis plusieurs décennies la précision de ses Chronomètres après emboîtement du mouvement.

La nouvelle certification Rolex reflète la poursuite de cette ambition par l'adoption de critères de précision chronométrique les plus stricts du marché et plus représentatifs des conditions de porter réelles. Ce niveau de performance au-delà des standards en vigueur ne peut être certifié qu'en interne. Ainsi la marque peut-elle offrir à ses clients des performances superlatives qui repoussent les limites de la montre mécanique et font de Rolex le standard de l'excellence horlogère.